Règlement des études et de la scolarité
2026-2027
Licence 1 Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) - Portail

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1e année du diplôme.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Pour toute inscription pédagogique, il est obligatoire de remettre un certificat médical préalable à la pratique intensive de toutes activités physiques, sportives et artistiques, même si l'étudiant a déjà validé les enseignements pratiques. Ce certificat daté de moins de 3 mois sera valide durant 3 années universitaires.

En cas de manquement à cette règle, l'étudiant ne sera pas autorisé à se présenter aux cours pratiques comme théoriques. Cela sera considéré comme une absence injustifiée.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Un contrat pédagogique est mis en place pour les étudiants redoublants, les étudiants du dispositif "OUI-SI" et demandeurs du RSE (Régime spécial d'études)

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.
Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est obligatoire pour toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation.

Dès la deuxième absence en TD non justifiée ou hors délais, aucune évaluation de la matière ne sera retenue au cours du semestre et l'étudiant sera sanctionné par une note finale de 0/20.

Les étudiants dispensés de pratiques sportives (totalement ou partiellement) doivent, si leur état physique le permet, être présents en cours y compris aux enseignements pratiques. Un aménagement "étudiant blessé" pourra alors être mis en place. Il est possible d'obtenir une dispense partielle précisant les APSA contre-indiquées selon les parties du corps sollicitées. Dans le cadre des Test BCPE (bases de la condition physique et de l'entraînement), en cas de dispense à ces épreuves (examen sans convocation), la note sera neutralisée.

Toute absence en cours doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente un justificatif dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

Sont considérées comme des justifications recevables :

- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex : un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...) ;
- Toute convocation officielle (ex : concours de recrutement de la fonction publique, tribunal, permis de conduire, convocation à un conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant élu ou à une commission en lien avec la faculté en tant que représentant étudiant) ;
- Une convocation à un entretien d'embauche ;

- Une participation à tout événement en lien avec la formation ou la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg ;
- Une participation à une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.
- Un stage obligatoire dont l'absence en cours a été autorisée par le responsable de formation.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences. La définition de blocs de connaissances et de compétences vise à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle. Elle renforce la cohérence et la lisibilité des parcours au regard des objectifs visés et facilite l'insertion professionnelle. Elle fait de la licence une formation plus adaptée aux besoins de la formation tout au long de la vie.

Dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre. Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

L'étudiant n'ayant pas validé son année et ayant acquis moins de 24 ECTS par semestre peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Une commission pédagogique en accord avec les responsables pédagogiques de chaque année déterminera le volume global de crédits ECTS faisant l'objet de son contrat pédagogique.

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En Licence générale, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 5 ; en licence professionnelle, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : pour calculer le résultat de l'année, la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des moyennes des semestres, sans pondération des semestres.

Pour calculer ce résultat, les semestres ne se compensent pas entre eux, à l'exception des deux semestres immédiatement consécutifs dans une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4.

La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Licence. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

La validation d'un semestre emporte l'acquisition des 30 crédits ECTS du semestre.

La validation de la Licence emporte l'acquisition des 180 crédits ECTS de la Licence.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des matières dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre, à l'exception des pratiques sportives de polyvalence.

Évaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements. Son objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.
Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE.

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

L'UE 6 du semestre 1 intitulée "Psychologie" ne sera évaluée que sur deux épreuves.

L'UE 5 du semestre 2 intitulée "Sciences sociales" ne sera évaluée que sur deux épreuves.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve avec ou sans convocation, l'étudiant présente un justificatif dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Les étudiants bénéficiant d'un aménagement de la Mission Handicap sont également concernés.

A défaut, l'absence est injustifiée.

Dans le cas d'une épreuve sans convocation, l'étudiant est sanctionné par la note de 0/20 à la matière.

Dans le cas d'une épreuve à convocation, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution doit être demandée dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale et dans le cas d'une épreuve sans convocation, l'épreuve peut être neutralisée.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex : un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...) ;
- Toute convocation officielle (ex : concours de recrutement de la fonction publique, tribunal, permis de conduire, convocation à un conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant élu ou à une commission en lien avec la faculté en tant que représentant étudiant) ;
- Une participation à une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Prise en compte de l'orthographe et de la syntaxe dans la notation

La maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe sera prise en compte dans l'évaluation des épreuves écrites sans dépasser -10% de la note finale (- 2 points/20 maximum).

Epreuves de substitution

Pour la mise en place d'une épreuve de substitution, l'étudiant doit contacter le responsable de la mise en place des épreuves de substitution et en faire la demande dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure, via le formulaire dédié.

Les épreuves de substitution regroupant différentes disciplines/matières, niveaux, étudiants sportifs de haut-niveau et cas particuliers, seront organisées au courant du semestre concerné.

Régimes spécifiques d'études

Priorité de choix dans les groupes de TD (Possibilité de changement de groupe de TD de manière ponctuelle ou définitive). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants entrepreneurs

Dispense d'assiduité (La dispense d'assiduité aux enseignements de TD peut être ponctuelle, partielle ou totale en fonction des contraintes liées à certaines activités). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants souffrants de dysménorrhée

Étudiants entrepreneurs

Étalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant pourra bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscription). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants sportifs de haut niveau

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants souffrants de dysménorrhée

Étudiants entrepreneurs

Dispense d'examen (L'étudiant peut bénéficier d'un aménagement des épreuves de contrôle continu (examens regroupés à la fin de l'enseignement en distanciel ou présentiel pouvant être de nature et durée différentes)). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants sportifs de haut niveau
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Grossesse
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants entrepreneurs

Validation d'acquis antérieurs (L'étudiant pourra bénéficier de la validation de certains enseignements obtenus dans d'autres diplômes ou dans le cadre d'une validation des acqcuis personnels ou professionnels). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants sportifs de haut niveau
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Grossesse
Étudiants entrepreneurs

Semestre 1 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
AP05AU01	**UE**	**UE1 : Activités physiques sportives et artistiques (APSA) de spécialité**	**3**	**3**		**CCI**														
AP05AWT1	EC	APSA de spécialité théorie		3		CCI														
		Choisir 1 élément(s)																		
AP05AWTA	EC	Théorie spécialité athlétisme		1		CCI	TD 16													
								Stage Stage obligatoire de 20h.	AC	ST										
								Écrit	AC	ET	1h30	2								
AP05AWTM	EC	Théorie spécialité raquettes		1		CCI	TD 16													
								Écrit	AC	ET	2h00	2								
								Travaux divers	AC	A		1								
AP05AWTB	EC	Théorie spécialité basket-ball		1		CCI	TD 16													
								Ecrit En cours de TD	SC	ET	0h20	1								
								Écrit Au dernier TD	AC	ET	1h30	2								
AP05AWTO	EC	Théorie spécialité savate boxe française		1		CCI	TD 16													
								Écrit	AC	ET	2h00	2								
								Oral	AC	EO	0h20	1								
AP05AWTC	EC	Théorie spécialité danse		1		CCI	TD 16													
								Dossier	AC	PE		1								
								Écrit Au dernier TD.	AC	ET	1h30	2								
AP05AWTD	EC	Théorie spécialité escalade		1		CCI	TD 16													
								Écrit TD 7/8.	AC	ET	1h30	2								
								Oral	AC	EO	0h05	1								
AP05AWTE	EC	Théorie spécialité football		1		CCI	TD 16													
								Écrit TD8	AC	ET	1h45	1								
AP05AWTJ	EC	Théorie spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		1		CCI	TD 16													
								Écrit	AC	ET	1h30	2								
AP05AWTF	EC	Théorie spécialité gymnastique		1		CCI	TD 16													
								Écrit	AC	ET	1h30	2								
								Rapport de stage Stage obligatoire de 20h.	AC	PE		1								
AP05AWTG	EC	Théorie spécialité handball		1		CCI	TD 16													
								Écrit Au cours des TD.	SC	ET	0h15	0,5								
								Écrit Au cours des TD.	SC	ET	0h15	0,5								
								Écrit final Au dernier TD.	AC	ET	1h30	2								
								Stage	AC	ST										

Maquette d'enseignement								Évaluation										
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Stage obligatoire de 40h à réaliser sur les deux semestres.											
AP05AWTH	EC	Théorie spécialité haut-niveau extérieur		1		CCI	TD 16													
								Ecrit	AC	ET	1h30	1								
								Oral	AC	EO	0h10	1								
AP05AWTI	EC	Théorie spécialité judo		1		CCI	TD 16													
								Écrit	AC	ET	1h30	2								
								Oral	AC	EO	0h10	1								
AP05AWTK	EC	Théorie spécialité natation		1		CCI	TD 16													
								Écrit	AC	ET	2h00	2								
								Dossier	AC	PE		1								
AP05AWTL	EC	Théorie spécialité plein air de fond		1		CCI	TD 16													
								Oral	AC	EO	0h20	1								
								Écrit	AC	ET	2h00	2								
								Stage Stage obligatoire de 20h.	AC	ST										
								Contrat option	AC	PE		1								
AP05AWTN	EC	Théorie spécialité rugby		1		CCI	TD 16													
								Écrit	AC	ET	1h30	2								
								Dossier	AC	PE		1								
AP05AWTP	EC	Théorie spécialité tennis		1		CCI	TD 16													
								Écrit	AC	ET	2h00	2								
								Rapport de stage Stage obligatoire de 20h.	AC	PE		1								
AP05AWTQ	EC	Théorie spécialité volley-ball		1		CCI	TD 16													
								Écrit	AC	ET	1h00	2								
								Evaluation	SC	ET	0h30	0,5								
								Stage Stage obligatoire de 20h à réaliser sur les deux semestres.	AC	ST										
AP05AWP1	EC	APSA de spécialité pratique		2		CCI														
		Choisir 1 élément(s)																		
AP05AWPA	EC	Pratique spécialité athlétisme		1		CCI	TD 16													
								Évaluation pratique activité 1	AC	PS		1								
								Évaluation pratique activité 2	AC	PS		1								
AP05AWPM	EC	Pratique spécialité raquettes		1		CCI	TD 16													
								Note performance Niveau de jeu	AC	PS		2								
								Note d'engagement	AC	PS		1								
AP05AWPB	EC	Pratique spécialité basket-ball		1		CCI	TD 16													
								Évaluation pratique 1 Au TD 1.	SC	PS		1								
								Évaluation pratique 2 Au TD 8.	AC	PS		2								
AP05AWPO	EC	Pratique spécialité savate boxe française		1		CCI	TD 16													
								Évaluation formative Au TD 4.	AC	PS		1								
								Évaluation sommative Au TD 8.	AC	PS		1								

Maquette d'enseignement								Évaluation										
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
AP05AWPC	EC	Pratique spécialité danse		1		CCI	TD 16	**Évaluation pratique**	AC	PS		1								
AP05AWPD	EC	Pratique spécialité escalade		1		CCI	TD 16	**Évaluation pratique** Tout au long des TD.	AC	PS		1								
AP05AWPE	EC	Pratique spécialité football		1		CCI	TD 16	**Évaluation pratique**	AC	PS		1								
								Évaluation pratique	AC	PS		3								
AP05AWPJ	EC	Pratique spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		1		CCI	TD 16	**Évaluation pratique 1** Au TD 4.	AC	PS		1								
								Évaluation pratique 2 Au TD 8.	AC	PS		1								
AP05AWPF	EC	Pratique spécialité gymnastique		1		CCI	TD 16	**Évaluation pratique**	AC	PS		2								
AP05AWPG	EC	Pratique spécialité handball		1		CCI	TD 16	**Évaluation pratique**	AC	PS		1								
AP05AWPH	EC	Pratique spécialité haut-niveau extérieur		1		CCI	TD 16	**Evaluation pratique**	AC	PS		1								
AP05AWPI	EC	Pratique spécialité judo		1		CCI	TD 16	**Évaluation pratique**	AC	PS		1								
AP05AWPK	EC	Pratique spécialité natation		1		CCI	TD 16	**Évaluation pratique**	AC	PS		1								
AP05AWPL	EC	Pratique spécialité plein air de fond		1		CCI	TD 16	**Évaluation pratique** Tout au long des TD.	AC	PS		1								
AP05AWPN	EC	Pratique spécialité rugby		1		CCI	TD 16	**Évaluation pratique**	AC	PS		1								
AP05AWPP	EC	Pratique spécialité tennis		1		CCI	TD 16	**Évaluation pratique**	AC	PS		1								
AP05AWPQ	EC	Pratique spécialité volley-ball		1		CCI	TD 16	**Évaluation pratique** Au cours des TD.	SC	PS		1								
AP05AU02	**UE**	**UE2 : Activités physiques sportives et artistiques (APSA) de polyvalence**	**9**	**9**		**CCI**														
AP05AM22	EC	APSA de polyvalence théorie et bases de la condition physique et de l'entraînement (BCPE)		4		CCI	CM 32	**Écrit 1** Mi-novembre.	AC	ET	1h00	2								
								Écrit 2 En fin de semestre.	AC	ET	0h45	1								
AP05AW21	EC	APSA de polyvalence pratique		2		CCI	TD 36	**Évaluation pratique 1** Durant le cycle (une note moyenne composée d'éventuelles évaluations intermédiaires).	AC	PS		1								
								Évaluation pratique 2 Durant le cycle (une note moyenne composée d'éventuelles évaluations intermédiaires).	AC	PS		1								
AP01AM5A	EC	BCPE		1		CCI	TD 6	**Tests physiques**	SC	PS		1								

Maquette d'enseignement									Évaluation											
									Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire		Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
									Mi-octobre.											
AP05AU03	**UE**	**UE3 : Langues vivantes et méthodologie**	**6**	**6**		**CCI**														
AP05AW31	EC	Langues vivantes		1		CCI														
		Choisir 1 élément(s)																		
AP01AM6A	EC	Anglais		1		CCI	TD	12	**Oral** 1ère moitié du cycle	SC	EO	0h10	1							
									Écrit 2ème moitié du cycle	AC	ET	1h00	1							
AP01AM6B	EC	Allemand				CCI	TD	12	**Écrit** 2ème moitié du cycle	SC	ET	1h00	1							
									Oral 1ère moitié du cycle	AC	EO	0h10	1							
AP05AM31	EC	Méthodologie		2		CCI	CM	2												
							TD	14												
									Écrit (devoir) Au TD 4.	SC	ET	0h45	2							
									Oral Tout au long des TD.	SC	EO	0h08	2							
									Écrit Hors TD.	AC	ET	2h00	4							
									Bonus participation/ investissement Tout au long des TD. Jusqu'à +1 sur la note de TD (devoir + oral).	SC	PN									
		Enseignement(s) facultatif(s)																		
AP05AM32	EC	Méthodologie OUI SI					TD	14												
AP05AU04	**UE**	**UE4 : Sciences de la vie et de la santé**	**6**	**6**		**CCI**														
AP05AM43	EC	Sciences de la vie et de la santé		1		CCI	CM	26												
							TD	12												
									Écrit 1 En fin de cycle, hors enseignement.	AC	ET	0h20	1							
									Écrit 2 En fin de cycle, hors enseignement.	AC	ET	0h20	1							
									Écrit 3 En fin de cycle, hors enseignement.	AC	ET	0h20	1							
		Enseignement(s) facultatif(s)																		
AP05AM44	EC	Sciences de la vie et de la santé OUI SI					TD	6												
AP05AU05	**UE**	**UE5 : Sciences historiques**	**3**	**3**		**CCI**														
AP05AM53	EC	Histoire du sport		1		CCI	CM	16												
							TD	16												
									Écrit 1 Ecrit 1 après les CM.	AC	ET	0h45	1							
									Écrit 2 Ecrit 2 après les TD.	AC	ET	0h45	1							
									Oral Tout au long des TD.	SC	EO	0h05	1							
		Enseignement(s) facultatif(s)																		

Maquette d'enseignement								Évaluation										
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
AP05AM54	EC	Histoire du sport OUI SI					TD 4													
AP05AU06	**UE**	**UE6 : Psychologie**	**3**	**3**		**CCI**														
AP05AM64	EC	Psychologie sociale appliquée aux APSA				CCI	CM 12	**Ecrit** En fin de cycle.	AC	ET	0h30	1								
AP05AM63	EC	Psychologie affective appliquée aux interactions sociales				CCI	CM 12	**Ecrit** En fin de cycle.	AC	ET	0h20	1								
		Enseignement(s) facultatif(s)																		
AP05AM65	EC	Psychologie OUI SI					TD 4													

Semestre 2 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
AP05BU01	**UE**	**UE1 : Activités physiques sportives et artistiques (APSA) de spécialité**	**3**	**3**		**CCI**														
AP05BWT1	EC	APSA de spécialité théorie		3		CCI														
		Choisir 1 élément(s)																		
AP05BWTA	EC	Théorie spécialité athlétisme		1		CCI	TD 16	**Écrit**	AC	ET	1h30	2								
								Rapport de stage Rapport de stage sur les deux stages obligatoires de 20h effectués au S1 et au S2.	AC	PE		1								
AP05BWTM	EC	Théorie spécialité raquettes		1		CCI	TD 16	**Écrit**	AC	ET	2h00	2								
								Rapport de stage Stage obligatoire de 20h.	AC	R		1								
								Travaux divers	AC	A		1								
AP05BWTB	EC	Théorie spécialité basket-ball		1		CCI	TD 16	**Ecrit**	SC	ET	0h20	1								
								Écrit	AC	ET	1h30	2								
AP05BWTO	EC	Théorie spécialité savate boxe française		1		CCI	TD 16	**Écrit**	AC	ET	2h00	2								
								Oral	AC	EO	0h20	1								
AP05BWTC	EC	Théorie spécialité danse		1		CCI	TD 16	**Écrit** Au TD8.	AC	ET	1h30	2								
								Dossier	AC	PE		1								
AP05BWTD	EC	Théorie spécialité escalade		1		CCI	TD 16	**Écrit**	AC	ET	1h30	2								
								Oral	AC	EO	0h05	1								
AP05BWTE	EC	Théorie spécialité football		1		CCI	TD 16	**Écrit** Au TD8	AC	ET	1h45	1								
AP05BWTJ	EC	Théorie spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		1		CCI	TD 16	**Écrit**	AC	ET	1h30	2								
AP05BWTF	EC	Théorie spécialité gymnastique		1		CCI	TD 16	**Écrit**	AC	ET	1h30	2								
								Rapport de stage Stage obligatoire de 20h.	AC	PE		1								
AP05BWTG	EC	Théorie spécialité handball		1		CCI	TD 16	**Écrit**	AC	ET	1h30	2								
								Oral	SC	EO	0h10	1								
								Stage Stage obligatoire de 40h à réaliser sur les deux semestres.	AC	ST										
AP05BWTH	EC	Théorie spécialité haut-niveau extérieur		1		CCI	TD 16	**Ecrit**	AC	ET	1h30	1								

Maquette d'enseignement								Évaluation										
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Oral	AC	EO	0h10	1							
AP05BWTI	EC	Théorie spécialité judo		1		CCI	TD 16	**Écrit**	AC	ET	1h30	2							
								Dossier	AC	PE		1							
AP05BWTK	EC	Théorie spécialité natation		1		CCI	TD 16	**Écrit**	AC	ET	2h00	2							
								Rapport de stage Stage obligatoire de 20h.	AC	PE		1							
AP05BWTL	EC	Théorie spécialité plein air de fond		1		CCI	TD 16	**Écrit**	AC	ET	2h00	2							
								Stage Stage obligatoire de 20h.	AC	ST									
								Oral	AC	EO	0h20	1							
								Contrat option	AC	PE		1							
AP05BWTN	EC	Théorie spécialité rugby		1		CCI	TD 16	**Écrit**	AC	ET	1h30	2							
								Dossier	AC	PE		1							
AP05BWTP	EC	Théorie spécialité tennis		1		CCI	TD 16	**Écrit**	AC	ET	2h00	2							
								Dossier	AC	PE		1							
								Oral	AC	EO	0h20	1							
AP05BWTQ	EC	Théorie spécialité volley-ball		1		CCI	TD 16	**Ecrit** Hors TD.	AC	ET	1h00	1							
								Oral	AC	EO	0h10	1							
								Stage Stage obligatoire de 20h à réaliser sur les deux semestres.	AC	ST									
AP05BWP1	EC	APSA de spécialité pratique		2		CCI													
		Choisir 1 élément(s)																	
AP05BWPA	EC	Pratique spécialité athlétisme		1		CCI	TD 16	**Évaluation pratique activité 1**	AC	PS		1							
								Évaluation pratique activité 2	AC	PS		1							
AP05BWPM	EC	Pratique spécialité raquettes		1		CCI	TD 16	**Note Performance** Niveau de jeu	AC	PS		2							
								Note engagement	AC	PS		1							
AP05BWPB	EC	Pratique spécialité basket-ball		1		CCI	TD 16	**Évaluation pratique 1** En cours de TD.	SC	PS		1							
								Évaluation pratique 2	AC	PS		2							
AP05BWPO	EC	Pratique spécialité savate boxe française		1		CCI	TD 16	**Évaluation formative** Au TD 4.	AC	PS		1							
								Évaluation sommative Au TD 8.	AC	PS		1							
AP05BWPC	EC	Pratique spécialité danse		1		CCI	TD 16	**Évaluation pratique**	AC	PS		1							
AP05BWPD	EC	Pratique spécialité escalade		1		CCI	TD 16												

Maquette d'enseignement								Évaluation										
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Évaluation pratique Tout au long des TD.	AC	PS		1							
AP05BWPE	EC	Pratique spécialité football		1		CCI	TD 16													
								Évaluation pratique	AC	PS		1								
AP05BWPJ	EC	Pratique spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		1		CCI	TD 16	**Évaluation pratique 1** Au TD 4.	AC	PS		1								
								Évaluation pratique 2 Au TD 8.	AC	PS		1								
AP05BWPC	EC	Pratique spécialité gymnastique		1		CCI	TD 16	**Évaluation pratique en compétition**	AC	PS		2								
AP05BWPG	EC	Pratique spécialité handball		1		CCI	TD 16	**Évaluation pratique**	AC	PS		1								
AP05BWPH	EC	Pratique spécialité haut-niveau extérieur		1		CCI	TD 16	**Evaluation pratique**	AC	PS		1								
AP05BWPI	EC	Pratique spécialité judo		1		CCI	TD 16	**Évaluation pratique**	AC	PS		1								
AP05BWPK	EC	Pratique spécialité natation		1		CCI	TD 16	**Évaluation pratique**	AC	PS		1								
AP05BWPL	EC	Pratique spécialité plein air de fond		1		CCI	TD 16	**Évaluation pratique**	AC	PS		1								
AP05BWPN	EC	Pratique spécialité rugby		1		CCI	TD 16	**Évaluation pratique**	AC	PS		1								
AP05BWPP	EC	Pratique spécialité tennis		1		CCI	TD 16	**Évaluation pratique**	AC	PS		1								
AP05BWPQ	EC	Pratique spécialité volley-ball		1		CCI	TD 16	**Évaluation pratique 1**	SC	PS		1								
								Évaluation pratique 2	AC	PS		3								
AP05BU02	**UE**	**UE2 : Activités physiques sportives et artistiques (APSA) de polyvalence**	**9**	**9**		**CCI**														
AP05BM22	EC	APSA de polyvalence théorie		3		CCI	CM 28	**Écrit 1** A la fin du 1er groupe d'enseignement.	SC	ET	0h45	1								
								Écrit 2 En fin de semestre.	AC	ET	0h45	1								
AP05BW21	EC	APSA de polyvalence pratique		2		CCI	TD 48	**Évaluation pratique 1** Durant le cycle (une note moyenne composée d'éventuelles évaluations intermédiaires).	AC	PS		1								
								Évaluation pratique 2 Durant le cycle (une note moyenne composée d'éventuelles évaluations intermédiaires).	AC	PS		1								
								Évaluation pratique 3 Durant le cycle (une note moyenne composée d'éventuelles évaluations intermédiaires).	AC	PS		1								

Maquette d'enseignement									Évaluation											
									Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire		Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
AP05BM23	EC	Organisation du sport en France		1		CCI	CM	14	**1 écrit** En fin d'enseignement.	AC	ET	0h30	1								
AP05BU03	**UE**	**UE3 : Langues vivantes et projet professionnel**	**6**	**6**		**CCI**														
AP05BW31	EC	Langues vivantes		1		CCI														
		Choisir 1 élément(s)																		
AP01BM5A	EC	Anglais		1		CCI	TD	12	**Oral** 1ère moitié du cycle	SC	EO	0h10	1							
									Écrit 2ème moitié du cycle	AC	ET	1h00	1							
AP01BM5B	EC	Allemand				CCI	TD	12	**Oral** 1ère moitié du cycle	SC	EO	0h10	1							
									Écrit 2ème moitié du cycle	AC	ET	1h00	1							
AP05BM34	EC	Présentation des différents parcours				CCI	CM	8												
AP05BW32	EC	Outils numériques de base		1		CCI	TD	12	**Informatique: épreuve pratique** Hors TD, en fin de cycle.	AC	ET	1h00	1							
AP05BM33	EC	Débouchés et projets professionnels				CCI	CM	6												
		Enseignement(s) facultatif(s)																		
AP05BM35	EC	Méthodologie OUI SI					TD	14												
AP05BU04	**UE**	**UE4 : Sciences de la vie et de la santé**	**6**	**6**		**CCI**														
AP05BM41	EC	Sciences de la vie et de la santé		1		CCI	CM	26												
							TD	12												
									Écrit 1 Fin de cycle, hors enseignement.	AC	ET	0h20	1							
									Écrit 2 Fin de cycle, hors enseignement.	AC	ET	0h20	1							
									Écrit 3 Fin de cycle, hors enseignement.	AC	ET	0h20	1							
		Enseignement(s) facultatif(s)																		
AP05BM46	EC	Sciences de la vie et de la santé OUI SI					TD	6												
AP05BU05	**UE**	**UE5 : Sciences sociales**	**3**	**3**		**CCI**														
AP05BM53	EC	Sociologie du sport		1		CCI	CM	16												
							TD	16												
									Oral En cours de cycle.	SC	EO	0h15	1							
									Écrit En fin de cycle.	AC	ET	1h30	2							
		Enseignement(s) facultatif(s)																		
AP05BM54	EC	Sociologie du sport OUI SI					TD	4												
AP05BU06	**UE**	**UE6 : Psychologie**	**3**	**3**		**CCI**														
AP05BM64	EC	Psychologie expérimentale appliquée aux APSA		1		CCI	CM	12												
							TD	4												
									Écrit 1 En TD.	AC	ET	0h10	1							
									Écrit 2 En TD.	AC	ET	0h10	1							
AP05BM63	EC	Psychologie sociale appliquée aux APSA		1		CCI	TD	6	**Écrit**	SC	ET	1h00	1							

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Hors TD, en fin d'enseignement.												
		Enseignement(s) facultatif(s)																		
AP05BM65	EC	Psychologie OUI SI					TD 4													

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Nb notes	Nombre de notes
Pond.	Pondération
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)

Nature d'ELP

EC	EC
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)

Type d'évaluation pour la session 1 des MCC

AC	Épreuve avec convocation
SC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

ET	Écrit sur table
EO	Épreuve Orale
PS	Évaluation des pratiques sportives
PE	Production écrite
R	Rapport écrit sans soutenance
PN	Participation notée
ST	Stage
A	Autre